



L'ancien immeuble de « *L'Épargne* »

Il est question ici du bâtiment situé au n° 7 de la place Nationale et qui forme l'angle sud de ladite place avec l'avenue de la République.

D'après les archives du cadastre communal¹, cet immeuble, qui occupe la parcelle n° 118 de la section F (« *Première feuille* »), appartenait en 1833 au sieur Barthélémy GAILLARDIE, « *aubergiste à Saint-Lys* »² :

<i>Section F dite de la Ville</i>						
<i>Noms prénoms, professions et demeures du propriétaire</i>	<i>Numéros du plan</i>	<i>Cantons ou lieux-dits</i>	<i>Nature des propriétés</i>	<i>Contenance</i>	<i>Classes</i>	<i>Revenu</i>
<i>Gaillardie Barthélémi</i>	<i>118</i>	<i>La Ville</i>	<i>Bâtisse</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>30,00</i>
<i>Gaillardie Barthélémi</i>	<i>118</i>	<i>Id.</i>	<i>Sol & cour</i>	<i>3,60</i>	<i>1</i>	<i>0,36</i>

Le bâtiment changea de propriétaire en 1839 : monsieur « *RISPAIL Jacques, lingeur à Cussac (Cantal)* » en conserva la propriété jusqu'en 1873³.

La tradition orale rapporte que la première gendarmerie de Saint-Lys fut implantée sur le site de l'immeuble situé au n° 7 de la place Nationale. La brigade de gendarmerie de Saint-Lys fut créée en 1839. Grâce à l'« *État nominatif des habitants* » de la commune de Saint-Lys en date du 30

¹ Archives Communales de Saint-Lys (ACSL), 1 G 6 (atlas cadastral de 1832) et registre 1 G 7 (« *État de section des propriétés non bâties et bâties* », page 7 de la section « F »).

² ACSL, registre 1 G 8, p. 230.

³ ACSL, registre 1 G 9, p. 498.

octobre 1841⁴, on peut effectivement savoir que les militaires résidaient, avec leurs familles, dans un bâtiment de la place de la halle – qui était alors dénommée « *Place Royale* »⁵ –, mais sans indication plus précise quant à la localisation exacte de l'immeuble de la brigade. Il est donc possible que les militaires aient été les locataires du sieur RISPAIL évoqué plus haut. L'effectif de la gendarmerie de Saint-Lys comptait alors cinq hommes (un brigadier et quatre gendarmes).

Entre 1856 et 1861, la gendarmerie quitta la place centrale de la ville et fut déplacée dans un bâtiment situé dans la « *Grand'rue des moulins* », au n° 5 de l'actuelle « *avenue de la République* »⁶.

De 1873 à 1891, l'immeuble fut la propriété de M. « *GAZEL Jean, linger à Saint-Lys* », puis « *cocher rue Lespinasse, n° 22, à Toulouse* », puis enfin résidant « *rue du canon d'Arcole, n° 56, Toulouse.* »⁷

De 1891 à 1913, le propriétaire fut M. « *SAUVETERRE François, comptable, 25, rue du Taur, Toulouse.* »⁸

En octobre 1901, une succursale des magasins « *L'Épargne* » ouvrit dans l'angle de ce bâtiment, ainsi que l'indique une annonce parue dans le journal « *L'express du Midi* » du 20 octobre 1901 : « *L'ÉPARGNE, siège social boulevard Bonrepos, Toulouse, Épicerie, vins, liqueurs, chaussures, mercerie, a ouvert une nouvelle succursale à Saint-Lys (H.-G.), place de la Halle. Les demandes de gérance, de succursales sont reçues au siège social à Toulouse.* »⁹

À la même époque, le rez-de-chaussée de la partie *est* de l'immeuble (côté place Nationale) était, quant à elle, occupée par une charcuterie tenue par M. Louis VIDAL (1852-1922). Ce dernier vendit son fonds de commerce à son fils Pierre VIDAL (1882-1946) par acte notarié du 1^{er} janvier 1907¹⁰.

Par acte en date du 23 juillet 1911 signé à l'étude de maître Henri DUTERT, notaire à Saint-Lys, M. SAUVETERRE vendit l'immeuble à M.

⁴ ACSL, liasse 1 F 2.

⁵ À Saint-Lys, la « *Place Royale* » prit le nom de « *Place Impériale* » sous le Second Empire, avant d'être dénommée « *Place Nationale* » après la guerre de 1870-1871 et suite à l'avènement de la république (proclamée le 4 septembre 1870), nom qui est encore le sien de nos jours.

⁶ Pour plus de précision sur la gendarmerie de Saint-Lys au XIX^e siècle, voir : <https://saint-lys.fr/5-avenue-de-la-republique/>, ainsi que <https://saint-lys.fr/centre-des-glycines/>.

⁷ ACSL, registre 1 G 9, p. 796.

⁸ ACSL, registre 1 G 8, p. 356, et registre 1 G 11, case n° 321.

⁹ Journal « *L'express du Midi* » du dimanche 20 octobre 1901, 11^e année – N° 3.393, page 3.

(Voir : http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1901/B315556101_EXPRESS_1901_10_20.pdf).

Cette annonce fut à nouveau publiée dans ce même journal une semaine plus tard exactement.

(Voir : http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1901/B315556101_EXPRESS_1901_10_27.pdf).

¹⁰ Archives privées de la famille VIDAL.

Louis VIDAL pour la somme de 9.000,00 francs¹¹. Cette vente n'est mentionnée dans le cadastre communal qu'à partir de 1913. Sur ce dernier document, il est indiqué : « VIDAL Louis époux FAGES, charcutier à Saint-Lys » puis « exploitant de machines agricoles. »¹²

Cette vente fut suivie d'un acte conditionnel de prêt (sur 30 ans) du Crédit Foncier en date du 18 décembre 1912, puis d'un autre acte intitulé « Réalisation de prêt » du 5 février 1913. Le 29 juin 1921, l'immeuble fit l'objet d'une donation en faveur du fils des propriétaires, Monsieur Pierre VIDAL. Ce dernier solda le prêt (5.000,00 francs) le 29 août 1923.

Durant la Seconde Guerre mondiale, ce magasin fut pillé avant d'être détruit par un détachement allemand de la division SS « Das Reich » qui y déposa un engin explosif dans le cadre de son opération de terreur et de lutte contre le Maquis de Saint-Lys qu'il mena le lundi 12 juin 1944 dans la commune, ainsi que dans les villages limitrophes de Bonrepos-sur-Aussonnelle et Saiguède¹³. Au cours de la journée, ce raid meurtrier coûta la vie à neuf maquisards et douze civils.

Un remarquable recueil de témoignages sur la journée du 12 juin 1944 a été publié par l'association « Art, Culture et Patrimoine de Saint-Lys ». Parmi ceux-ci, figure le « *Récit de Mademoiselle Marcelle LAFFONT, fille des gérants de "L'Épargne"* », qui nous fait connaître quel sort ce bâtiment et ses habitants connurent ce jour-là¹⁴.

Dans un courrier en date du 4 juillet 1944 adressé au Préfet de la Haute-Garonne, le Maire René BASTIDE écrivait :

« [...] Dans Saint-Lys, les troupes [allemandes], sous prétexte de "Société capitaliste", ont fait sauter l'immeuble abritant le magasin de l'Épargne, causant par surcroît des dommages considérables à une maison voisine ; le tout appartenant à M. VIDAL Pierre. Elles ont également procédé à des visites domiciliaires qui, si elles n'ont nulle part amené la découverte des "terroristes" qui les motivaient, ont procuré à certains des visités la mauvaise surprise de constater la disparition de postes de radio, jumelles, bracelet-montre, etc. [...]. »¹⁵

L'immeuble fut reconstruit après-guerre. Dans un document en date du 16 juillet 1953 relatif à ce bâtiment, il est indiqué : « *État de la reconstitution : Terminé.* »¹⁶

Les propriétaires ont pu bénéficier, de la part de l'État (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, délégation interdépartementale de Toulouse), d'une « *décision attributaire d'indemnité de dommages de guerre* » en date du 16 juillet 1953, « *prise en exécution de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.* »¹⁷

¹¹ Archives privées de la famille VIDAL.

¹² ACSL, registre du cadastre 1 G 11, case n° 347. Les archives de la famille VIDAL mentionnent la profession de « *charron* » concernant M. Louis VIDAL.

¹³ Voir : <https://bonrepos-sur-aussonnelle.fr/la-maquis-de-saint-lys/>.

¹⁴ Association « Art, Culture et Patrimoine », *12 juin 1944 à Saint-Lys : témoignages. La Résistance*. Propos recueillis par Christian BOUHOURS, *sans date*, 40 pages [pour le témoignage de Mademoiselle LAFFONT, voir pp. 13-18]. Ce livret est consultable à la Médiathèque municipale « Albert Camus » de Saint-Lys.

¹⁵ ACSL, liasse 4 H 18.

¹⁶ ACSL, liasse 4 H 17.

¹⁷ ACSL, liasse 4 H 17.

Le 14 décembre 1955, la famille de M. Éliacin-Joseph LAFFONT, gérant du magasin « *L'Épargne* » en 1944, obtint également une indemnité pour le même motif¹⁸.

~~~~~\*~~~~~

## ANNEXES : PIÈCES JUSTIFICATIVES

### A/- Documents d'indemnisation concernant la famille VIDAL :

Document du 16 juillet 1953 :

Au recto :

*« République française – Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme – Délégation Interdépartementale de Toulouse.  
Décision du Délégué Interdépartemental – Loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.*

| N° du compte |            |           |      |
|--------------|------------|-----------|------|
| Dép.         | N° d'ordre | Catégorie | Rang |
| FS           | 1641       | C         | 8    |

*Dossier n° FS 3149 Z*

*Adresse du lieu du sinistre : St-Lys, Place Nationale.*

*État de la reconstitution : Terminé*

*Bénéficiaire : Madame VIDAL Pierre Aristide née PACHI Marie, St-Lys (H. Gne), Place Nationale.*

*Décision évaluative d'indemnité (A) :*

*Montant de l'indemnité attribuée au titre des dommages de guerre : 5.603.844*

*À déduire : allocations antérieures : 4.306.800*

*Montant de la présente décision évaluative : 1.297.044*

*Décision de programme (B) :*

<sup>18</sup> ACSL, liasse 4 H 17.

| <i>Numéro de la décision B</i> |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| <i>Rubrique</i>                | <i>N° d'ordre</i> |
| <i>I</i>                       | <i>632</i>        |

*La présente décision se rapporte à la totalité des travaux ou opérations de reconstitution.*

*Date : 16 juillet 1953.*

*Signé : RICARD. »<sup>19</sup>*

Au verso :

*« Notification de décision.*

| <i>Désignation de l'élément endommagé</i>         | <i>Montant retenu par l'administration</i> |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <i>Travaux</i>                                    | <i>5.273.941</i>                           |
| <i>Honoraires de destruction</i>                  | <i>24.116</i>                              |
| <i>Honoraires de reconstruction</i>               | <i>305.787</i>                             |
| <i>Montant de l'indemnité de reconstitution :</i> | <i>5.603.844</i>                           |

Document du 25 juillet 1953 :

*« Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme – Délégation Interdépartementale Haute-Garonne, Ariège, Gers, Lot, Tarn, Tarn-&-Garonne – 34-bis, rue des 36 Ponts, TOULOUSE.*

*N° 12357.*

*Toulouse, le 25 juillet 1953.*

*Le Délégué interdépartemental,*

*À*

*Monsieur le Maire de Saint-Lys (Hte-Gne).*

*PJ : 1*

*Objet : Affichage décisions attributaires indemnités dommages de guerre.*

*Monsieur le Maire,*

*Conformément à l'article 4 du décret n° 482.037 du 31 décembre 1948, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les exemplaires des décisions prises en faveur des Sinistrés de votre commune, en vous demandant de bien vouloir les afficher pendant 15 jours à dater de leur réception.*

*Je vous demanderais de bien vouloir me transmettre, à titre confidentiel, les observations relatives à cet affichage.*

*Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération. »<sup>20</sup>*

<sup>19</sup> ACSL, liasse 4 H 17.

Réponse du Maire de Saint-Lys au courrier précédent :

« 12 août 1953.

Monsieur le Délégué interdépartemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, 34-bis, rue des 36 Ponts, à Toulouse.

Monsieur le Délégué,

Suite à votre lettre du 25.7.53, réf. 12357, et conformément au décret n° 482.037 du 31.12.1948, j'ai affiché pendant 15 jours la décision attributaire d'indemnité de dommages de guerre dont Mme VIDAL Pierre née PACHI mon administrée est bénéficiaire, et tiens à vous faire connaître que le dit affichage n'a donné lieu à aucune observation.

Daignez agréer, Monsieur le Délégué interdépartemental, l'assurance de mes respectueux sentiments,

Le Maire [René BASTIDE] ». <sup>21</sup>

Document du 18 juin 1955 :

« République française – Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme – Délégation Départementale de la Haute-Garonne.

Décision d'engagement "B" se rapportant à des éléments immobiliers.

Biens sinistrés : St-Lys, Place Nationale.

| N° du compte |            |           |
|--------------|------------|-----------|
| Départ.      | N° d'ordre | Catégorie |
| FS           | 1641       | C.9       |

Dossier N° FS.3149.Z.

Bénéficiaire : Mme VIDAL Pierre Aristide née PACHI Marie, St-Lys (H.G.), Place Nationale.

Décision définitive

La présente décision se rapporte à la totalité des travaux ou opérations de reconstitution.

| Numéro de la décision B |            |
|-------------------------|------------|
| Rubrique                | N° d'ordre |
| I                       | 518        |

Montant de la décision évaluative d'indemnité : 7.711.721

À déduire : inscriptions antérieures : 5.603.844

Montant de la présente décision d'engagement : 2.107.877

<sup>20</sup> ACSL, 4 H 17.

<sup>21</sup> ACSL, 4 H 17.

Date 18 juin 1955.  
Signé : RICHARD. »<sup>22</sup>

Document du 25 novembre 1958 :

« République française – Ministère de la Reconstruction et du Logement – Délégation Départementale de la Haute-Garonne.  
Décision d'engagement 'B' se rapportant à des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale et professionnelle.  
Désignation : E.E. Saint-Lys (Hte-Gne) – Matériel de charcuterie.

| N° du compte |            |           |
|--------------|------------|-----------|
| Départ.      | N° d'ordre | Catégorie |
| FS           | 1107       | DIM       |

Nom : VIDAL Louis Robert, St-Lys (Hte-Gne)

Nationalité française, né le 20.12.1914 à St-Lys (Hte-Gne), marié.

Décision définitive – Paiement par titres – Catégorie 301.

La présente décision se rapporte à la totalité des travaux ou opérations de reconstitution.

| Numéro de la décision B |            |
|-------------------------|------------|
| Rubrique                | N° d'ordre |
| VI                      | 291        |

Montant de la décision évaluative d'indemnité : 1.475.087

Montant total de l'inscription au programme : 1.473.000

Montant de la présente décision (décision B) : 1.473.000

Date : 25 novembre 1958.

Signé : RICHARD. »<sup>23</sup>

## B/- Document d'indemnisation concernant la famille LAFFONT :

Document en date du 14 décembre 1955 :

« République française – Ministère de la Reconstruction et du Logement – Département : Haute-Garonne.  
Décision portant évaluation définitive d'indemnité – Biens meubles d'usage courant ou familial.

<sup>22</sup> ACSL, 4 H 17.

<sup>23</sup> ACSL, 4 H 17.

Destinataire : LAFFONT Éliacin Joseph, Saint-Lys (Haute-Garonne), agissant en tant que titulaire de l'indemnité.

N° du compte : 31 2110 M.

N° du dossier : 31 1620 M.

Lieu du sinistre : Place Nationale, Saint-Lys (H.G.).

| <i>Calcul de l'indemnité</i>                                    |                                                                                                                         |                                                         |                                |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <i>Montant déclaré de la valeur des pertes (en valeur 1939)</i> | <i>Montant des réductions effectuées en raison de l'existence d'éléments somptuaires ou de biens non indemnissables</i> | <i>Montant servant de base au calcul de l'indemnité</i> | <i>Pourcentage de sinistre</i> |
| 60.000                                                          | 1.000                                                                                                                   | 59.000                                                  | 100                            |

Nature de la résidence : Principale.

| <i>Montant de l'indemnité</i>                                                                                                                            |                                                                   |                         |                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------|
| <i>Montant de l'indemnité de reconstitution en valeur 39 :</i><br>– D'après la valeur.<br>– D'après la consistance par référence au BGPF <sup>24</sup> . | <i>À déduire : sommes antérieurement perçues (en valeur 1939)</i> | <i>Reste dû :</i>       |                                                 |
|                                                                                                                                                          |                                                                   | <i>En valeur 1939 :</i> | <i>En valeur actuelle (à titre indicatif) :</i> |
| 59.000                                                                                                                                                   | 9.750                                                             | 49.250                  | 985.000                                         |

Date : 14 décembre 1955.

Signé : RICHARD. »<sup>25</sup>

<sup>24</sup> BGPF : « Bordereau Général de Prix Forfaitaires » (voir : <https://francearchives.fr/findingaid/542151f7f40ca809c02d86926997f570cff531ed>).

<sup>25</sup> ACSL, 4 H 17.